



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 juin 1998**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 Juin 1998

**Modification des dispositions financières entre la Ville de Niort et l'Ecole  
de Tennis de NIORT**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusés :**

***Adjoints :***

M. Jean-Robert BEJUGE

***Conseillers :***

Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire,

Après examen par la Commission Générale,

L'Ecole de Tennis de NIORT qui gère le Centre Départemental de Tennis ainsi que les courts de tennis municipaux extérieurs de l'Avenue de La Rochelle, connaît actuellement des difficultés financières.

Le diagnostic financier établi, tant par le Cabinet d'expertise I.C.F. associés, que par la Ligue de Tennis Poitou-Charentes adhérente de la Fédération Française de Tennis, montre que la situation financière de l'association est très préoccupante.

Les principales raisons qui ont conduit à cette situation sont essentiellement dues aux sommes versées par l'Ecole de Tennis à la Ville de NIORT, pour sa participation au financement de divers équipements et installations sportives réalisés par la Ville de NIORT et gérés par l'Ecole de Tennis de NIORT.

L'Ecole de Tennis de NIORT avait escompté sur une progression de ses recettes pour couvrir ses participations aux investissements, alors que celles-ci sont en baisses.

Le Président de l'Ecole de Tennis de NIORT sollicite la Ville de NIORT pour la reprise de deux emprunts, l'un auprès de la Caisse d'Epargne de NIORT, l'autre auprès du Crédit Mutuel Océan, souscrits pour financer sa participation aux équipements réalisés par la Ville de NIORT, ainsi que l'annulation de sa participation à la Ville de NIORT pour le financement partiel du Centre Départemental de Tennis.

Il s'agit d'équipements sportifs dont la Ville est propriétaire, qu'elle a réalisé et financé à partir de ses ressources, de subventions et de participations. L'Ecole de Tennis de NIORT n'est plus aujourd'hui en mesure d'honorer la totalité de ses engagements en raison des difficultés financières rencontrées par cette dernière.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Reprendre l'emprunt de 400.000 F en 10 ans de la Caisse d'Epargne, selon contrat du 12 Août 1991, modifié par avenant du 31 Octobre 1997, finançant les travaux de couverture de courts de tennis municipaux 168, rue St-Symphorien.

Le capital restant dû au 25 Mars 1998 est de 242.669,70 F.

- Reprendre l'emprunt de 200.000 F en 9,5 ans au Crédit Mutuel Océan, pour la réalisation de 2 courts de tennis en terre battue, 168, rue Saint-Symphorien.

Le capital restant dû au 1er Juillet 1998 est de 144.717,41 F.

- Annuler la participation de l'Ecole de Tennis à la Ville de NIORT de 66.618,26 F correspondant à la dernière échéance de l'annuité d'emprunt de 500.000 F en 16 ans de 1993 à 1998 pour financer partiellement le Centre Départemental de Tennis, selon convention du 2 Septembre 1982 et avenant n°1 du 8 Avril 1994 et accorder la remise gracieuse de la 15ème annuité de l'emprunt ci-dessus pour un montant de 66.618,36 F.

Des délibérations spécifiques seront prises concernant les reprises d'emprunt et l'annulation de la participation de l'Ecole de Tennis.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)